

ENQUÊTES SUR LES GLOSSINES EFFECTUÉES EN 1968 et 1969
PAR LE LABORATOIRE D'ENTOMOLOGIE DU CENTRE MURAZ

(Résumé de communication)

par J. BRENGUES^x

Ces enquêtes ont été effectuées dans 4 Etats : Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Togo. Nous avons porté, sur la carte ci-jointe, la position géographique des principaux points prospectés.

1. Côte d'Ivoire.

Une première enquête a été effectuée dans les régions forestières de Daloa et Gagnoa en 1968 (Challier, 1968 b) en raison de la recrudescence de la trypanosomiase humaine. Les principales méthodes de lutte contre Glossina palpalis gambiense utilisables en villes de Daloa et de Gagnoa avaient déjà été exposées à ce moment-là. En février 1969 nous avons effectué une deuxième enquête (Brengues et al., 1969) qui nous a permis d'établir un projet de lutte précis qui est actuellement en cours d'exécution. Les grandes lignes de ce projet sont données dans une autre communication. D'autres enquêtes seront régulièrement menées dans cette région (tous les 2 mois) pour évaluer l'efficacité de la lutte anti-glossines entreprise et pour étudier la biologie de Glossina palpalis gambiense en zone forestière, biologie assez peu connue.

2. Mali.

L'enquête annuelle de contrôle, dans le foyer Bamako-Kati, qui complète les observations effectuées par l'équipe de prospection du Mali, n'a pu être faite en 1968 et a dû être reportée au mois de Janvier 1969 (Eyraud, 1969). Cette enquête s'est déroulée au moment où la zone de Bamako était en cours de traitement. Ce nouveau traitement de la végétation

^x Entomologiste médical de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

O. R. S. T. O. M.

5 AOUT 1969

Collection de Référence

n°/33 17 ex/

qui intervient 5 ans après le premier, avait été conseillé par Challier (1967b) bien que la situation demeure satisfaisante. En effet, seulement 4 nouveaux cas de trypanosomiase ont été dépistés dans la région de Bamako en 1968, alors que 131 avaient été dépistés en 1962 avant le premier traitement de la végétation. Ce deuxième traitement, commencé en 1968 et qui a dû être terminé avant la saison des pluies 1969, a pour but de conserver le bénéfice acquis en évitant que le foyer reparte au moment où les glossines réapparaissent. Les résultats des captures effectuées en 1968 et 1969 dans la zone traitée en 1968 sont satisfaisants bien que quelques glossines aient été capturées ou vues (11 sur le Bankoni, le Korofina, les marigots de Moribabougou et de Dogobala).

La zone de Kati, traitée en 1965-1966, n'a pas fait l'objet d'un nouveau traitement. Six glossines ont été vues ou capturées en 1968-1969 sur le Dalaba, le Dalani ou leurs affluents. Ce résultat montre que les glossines sont encore peu abondantes, et n'implique pas qu'un nouveau traitement soit appliqué dans l'immédiat.

3. Niger.

A la suite de la découverte de cas de trypanosomiase dans la Sous-préfecture de Say (31 cas décrits au 5.2.68, Eru et al., 1968) une première enquête entomologique fut effectuée en octobre 1967 (Challier 1967 a). Une deuxième enquête, qui couvrit une zone plus importante, fut effectuée en Avril 1968 (Challier, 1968a). Ces enquêtes permirent de constater l'abondance de Glossina tachinoides, vecteur majeur de la trypanosomiase humaine dans les zones sèches. Les densités élevées observées étaient explicables par l'étendue des gîtes et l'abondance de la faune sauvage (phacochères, hippopotames, éléphants, antilopes, cynocéphales, varans, crocodiles). Les gîtes sont constitués par la végétation dense qui borde souvent le fleuve ou les marécages associés à celui-ci. Les principaux sujets infestés étaient soit des gens se déplaçant en pirogue sur le fleuve; soit des agriculteurs travaillant près du fleuve.

La lutte proposée par Challier consistait à traiter la végétation riveraine du Niger depuis Say jusqu'au Sud de Korogougou (confluent Niger-Tapoa), des petits affluents de ce fleuve, des 2 rivières importantes (Goroubi, Dyamongou)

jusqu'à la piste Say-Tamou. L'insecticide utilisé devait être le DDT à 5 %, pulvérisé sous forme de suspension de poudre mouillable en saison sèche et d'émulsion à l'approche des pluies. Le traitement devait être appliqué aux troncs d'arbres, tiges, buissons épais, plantes grimpantes, jusqu'à 60 cm. du sol, sur une distance estimée à 300 kilomètres.

4. Togo.

En raison du dépistage de cas de trypanosomiase, deux enquêtes ont été effectuées dans le Nord Togo, l'une dans les régions de Dapango et Sansanne-Mango (Challier et Dédewanou, 1968); l'autre dans les régions de Pagouda, Niamtougou et Lamá-Kara (Eyraud, résultats non encore diffusés). Dans la région de Dapango et Sansanne-Mango, Challier nota la présence des deux vecteurs majeurs de la trypanosomiase humaine en Afrique Occidentale : G.palpalis gambiensis et G.tachinoides. La plupart des gîtes prospectés contenaient les 2 espèces, cependant, assez souvent, seule G.tachinoides était présente et, rarement seule, G.p.gambiensis a été capturée. G.p.gambiensis ne peut survivre que dans les sous-bois ombragés, sous la canopée des grands arbres et si l'humidité est très élevée. En saison sèche, époque de l'enquête de Challier, certains cours d'eau s'assèchent et parfois seule G.tachinoides peut survivre en certains points. D'autre part, l'absence de grands arbres protégeant la végétation basse peut aussi expliquer l'absence de G.p.gambiensis en d'autres points. L'enquête de Eyraud, effectuée dans une région située au Sud-Ouest de celle prospectée par Challier, montre la prédominance de G.p.gambiensis sur G.tachinoides, ce qui est normal dans une zone plus méridionale.

Pour la lutte contre ces vecteurs, Challier et Dédewanou (1968) suggéraient la mise en place d'une équipe d'intervention qui puisse opérer dès qu'un foyer a été mis en évidence. Cette équipe serait chargée de supprimer les glosesines, donc de couper la transmission, pendant le temps nécessaire pour un dépistage précis. Cette équipe lutterait contre les vecteurs en traitant toute la végétation des gîtes jusqu'à 1,20 mètre du sol, avec du DDT à 3 % ou, mieux, à 5 %.

Bibliographie.

Brengues (J.), Le Bèrre (R.), Eyraud (M.) et Dédewanou (B.),
1969.- Rapport Laboratoire d'Entomologie, Centre Muraz,
O.C.C.G.E., n° 69/Ent./1969.

Bru et Alfari (A.), 1968.- Rapport O.M.N.E.S.1, du 5/2/1968.

Challier (A.), 1967a.- Rapport Laboratoire d'Entomologie,
Centre Muraz - O.C.C.G.E., n° 329/Ent./1967.

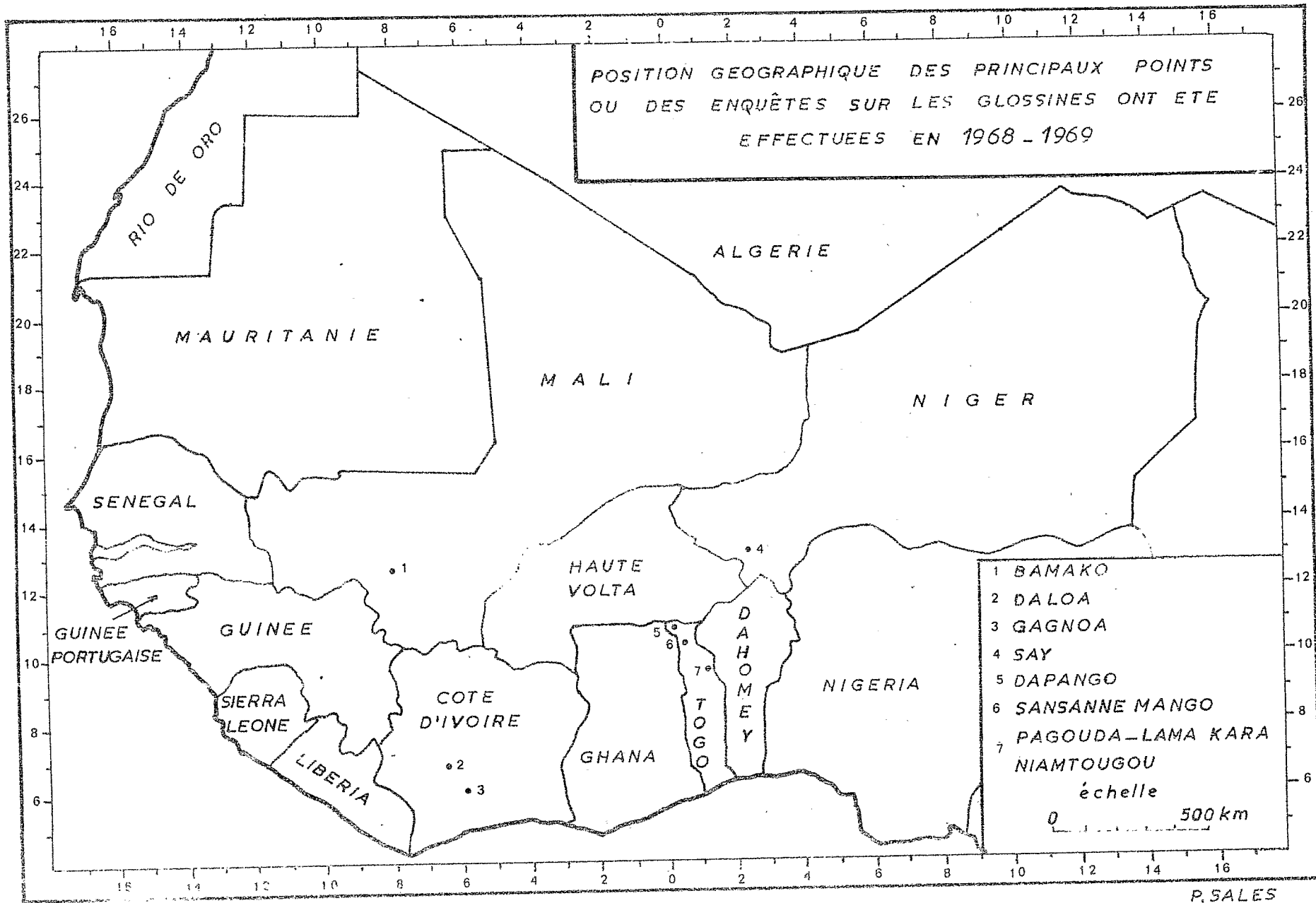
Challier (A.), 1967b.- Rapport Laboratoire d'Entomologie,
Centre Muraz - O.C.C.G.E., n° 339/Ent./1967.

Challier (A.), 1968a.- Rapport Laboratoire d'Entomologie,
Centre Muraz - O.C.C.G.E., n° 145/Ent./1968.

Challier (A.), 1968b.- Rapport Laboratoire d'Entomologie,
Centre Muraz - O.C.C.G.E., n° 189/Ent./1968.

Challier (A.) et Dédewanou (B.), 1968.- Rapport Laboratoire
d'Entomologie, Centre Muraz-O.C.C.G.E., n° 144/Ent./1968.

Eyraud (M.), 1969.- Rapport Laboratoire d'Entomologie, Centre
Muraz-O.C.C.G.E., n° 27/Ent./69.



IX^{ème} CONFERENCE TECHNIQUE DE L'O.C.C.G.E.

BOBO-DIOULASSO, 21 au 25 Avril 1969

Communication présentée par des personnels
de la Mission Entomologique O.R.S.T.O.M.